



Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 18 septembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le 18 du mois de septembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Metz-en-Couture s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, suivant convocation datée de 13 septembre 2018 affichée le 13 septembre 2018.

Présents : M. Michel LALISSE, Mme Chrystèle LECTEZ, Mme Nicole NAVARRO, Mme Stéphanie PLAISANT, Mme Corinne OBRY (arrivée à 18h45), Monsieur Richard RISSO, Monsieur Lionel DELSAUT, M. Jean-Luc CAPON, Mme Julie LEFEBVRE, Mme Lucette CATHELAIN, M. FONTAINE Thierry.

Absent représenté : M. Frédéric GERARD (procuration à M. FONTAINE)

Absent excusé : M. Philippe COQUEL

Absent : M. Patrick MACHUT

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Chrystèle LECTEZ, 1^{ère} Adjointe au Maire, est désignée secrétaire de séance, à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Mme Chrystèle LECTEZ



Le Procès-verbal de la séance du 5 juillet 2018 est approuvé à l'unanimité après avoir précisé qu'il serait opportun, à l'avenir, de noter l'heure de vote des délibérations.



1- Avis sur l'engagement du permis de construire des vestiaires du Stade Jean Moulin

Les subventions obtenues à ce jour sont estimées à 110.000€ HT. Elles se répartissent comme suit :

- FARDA 75.000€
- FAFA 35.000€ (20000€ vestiaires et 15.000€ clubhouse)
- Fonds de concours CCSA 10.000€ (si considéré comme projet communal) ou 30.000€ (si considéré comme projet intercommunal à représenter en 2019)
- DETR : La Préfecture a indiqué qu'il n'était pas possible de donner une suite favorable cette année mais qu'il pouvait être intéressant de le présenter en fin d'année en raison de l'octroi hypothétique d'un reliquat.

Soit, un total de 110.000€ accordés de manière certaine, auxquels s'ajoutent 30.000€ (CCSA si considéré comme projet intercommunal) et l'aide de la DETR.

Les mesures d'accompagnement du parc éolien s'élèvent à 150.000€ qu'il est possible de répartir en deux chantiers :

- les travaux de restauration de la chapelle Notre Dame de Lourdes (panorama du parc éolien)
- la mise en place de 5 ou 6 bancs sur les chemins pratiqués par des promeneurs (chemins St Roc, Entre Deux-Deuf, d'Havrincourt) pour un montant d'environ 1000€.

Soit un reliquat de 146.000€. Une partie si cette somme peut être attribuée à la reconstruction du vestiaire, ajoutée aux fonds disponibles, pourront représenter la totalité du montant des travaux sans mettre en péril notre équilibre budgétaire.

Il est précisé que le cout du dépôt du permis de construire représente 10% du projet soit 4.410€.

Le Conseil Municipal, ayant entendu les exposés de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité, un vote contre, une abstention :

⊕ Décide d'émettre un avis favorable à l'engagement du permis de construire des vestiaires du stade Jean Moulin (19h15)

2- Avis sur les projets de convention avec la CCSA dans le cadre de l'accueil de loisirs le mercredi (locaux et personnel)

Depuis la rentrée scolaire, un accueil de loisirs, pour les enfants de 3 à 13ans, est organisé à la salle des fêtes par la CCSA.

Une convention est proposée pour l'utilisation de la salle des fêtes (eau, électricité, chauffage) à raison d'environ 900€ par an soit 0.053€/m² par jour d'utilisation.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Φ Décide d'émettre un avis favorable au projet de convention avec la CCSA pour l'utilisation des locaux (19h30)

Une convention est également proposée pour l'agent en charge du service de la restauration scolaire. Pour le moment la CCSA rémunère l'agent et nous souhaitons attendre l'évolution de la fréquentation avant de prendre une décision sur la prise en charge de l'agent avec une mise à disposition via une convention avec la CCSA.

3-Avis sur les dons concernant : la fourniture et la pose de l'araignée de l'aire de jeux, la sortie de clôture des TAPs, la reliure de cinq registres Etat Civil, l'organisation de la grande veillée

Fourniture de l'araignée

LE FALEP souhaite prendre en charge l'achat de l'araignée installée sur l'aire de jeux pour un montant de 4.970.82€HT ainsi que les travaux s'y affèrent pour un montant de 1.980€HT soit, un total de 6.950.82€HT. Il est donc proposé d'accepter le don du FALEP s'un montant de 6.950.82€

Le Conseil Municipal, ayant entendu les exposés de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Φ Décide d'émettre un avis favorable au don du FALEP d'un montant de 6.950.85€ relatif à l'achat et aux travaux de l'araignée (19h45)

Sortie de clôture des TAPs au Fleury

Le cout de la sortie de clôture des TAPs au Fleury s'élève à 260€ TTC pour le transport aller/retour auxquels s'ajoutent 427.50€TTC d'entrées, soit un montant total de 687.50€TTC. Il était convenu de diviser cette somme par trois, soit 229.17€ pour la commune, le CCAS et le FALEP.

Le Conseil Municipal, ayant entendu les exposés de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Φ Décide d'émettre un avis favorable au don du FALEP d'un montant de 229.17€, soit d'1/3 du montant total de la sortie de clôture des TAPs (19h50)

Φ Décide d'émettre un avis favorable au don du CCAS d'un montant de 229.17€, soit d'1/3 du montant total de la sortie de clôture des TAPs (19h50)

La reliure état civil

Le coût de la reliure de quatre registres Etat Civil s'élève à 800€ TTC, Monsieur LALISSE propose de faire un don à hauteur de 800€.

Le Conseil Municipal, ayant entendu les exposés de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité (une abstention) :

Φ Décide d'émettre un avis favorable au don d'un montant de 800€ de Monsieur LALISSE relatif à la reliure des quatre registres (19h55)

Don Société BORALEX

Dans le cadre de l'organisation de la grande veillée, la société BORALEX propose un don de 600€.

Le Conseil Municipal, ayant entendu les exposés de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Φ Décide d'émettre un avis favorable au don de 600€ de la société BORALEX pour l'organisation de la grande veillée (20h)

4-Présentation des devis concernant : les travaux de voirie, la réfection de la toiture de la chapelle Notre Dame de Lourdes

Le coût de la rénovation des voiries est de 26.868.61€

Un devis d'un montant de 50.000€ avait initialement été présenté. Les subventions du FARDA atteignaient donc à 15.000€.

Afin d'obtenir le montant maximal des subventions du FARDA, il faut que les travaux de rénovation des voiries s'élèvent à 37.500€

La société COLAS a remis un devis d'un montant de 6.490€ pour l'évacuation de l'eau d'une voirie communale

L'entreprise LEQUET a remis un devis de 2.660€HT pour la rénovation, à l'identique, de la toiture de la chapelle Notre Dame de Lourdes.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à la majorité (une abstention) :

Φ Décide de donner un accord de principe au devis proposés par la COLAS (20h15)

5-Avis sur l'acceptation de la subvention du CD62 au titre du FARDA concernant la pose d'un poteau d'aspiration

Concernant la mise en place d'un poteau bleu, le CD62 octroi une subvention de 500€

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Φ Décide d'émettre un avis favorable à la subvention de 500€ du CD62 (20h20)

6-Point sur les travaux en cours et à venir (réseau d'eau, DECI, Ecole, retour concernant la réunion de la commission travaux du 13 septembre 2018)

Rénovation réseau d'eau

Les travaux de rénovation, d'une durée de 11 semaines, s'étendent sur 1.300 mètres et sont à la charge du SIESA pour un montant d'environ 460.000€ HT.

La commune prend en charge les travaux liés à la défense incendie avec une prise en compte du surcout de l'augmentation du diamètre des tuyaux et la mise en place de deux poteaux incendie (au niveau du carrefour des 4 rues et du café RONNEL), pour un montant total de 18.295€.

Ces deux nouveaux poteaux incendie couvrent un rayon d'action de 200 mètres et vont permettre d'augmenter la couverture de la protection incendie de la commune pour atteindre 65% de la superficie de son agglomération contre 45% initialement).

Travaux école

Le remplacement de la chaudière (pour un montant de 6416.66€) et d'isolation des combles (pour un montant de 7625.50€) seront réalisés pendant les vacances de la Toussaint.

Travaux relatifs à l'accessibilité de la mairie

La commission des travaux s'est réunie le 13 septembre 2018 et a étudié les possibilités de mise aux normes en termes d'accessibilité de la mairie (secrétariat et salle du conseil). Elle a également réfléchi à la restructuration de la place de la mairie ainsi qu'à la rénovation du logement de la poste.

Un architecte/paysagiste proposait un devis d'un montant 600.000€ pour la place et 370.000 pour la mairie soit un total de plus de 900.000€.

La commission a donc jugé cette estimation de travaux démesurée et propose la mise en place d'une rampe d'accès de l'ancienne poste à l'entrée principale avec une sonnette pour répondre aux normes en vigueur. Il sera également nécessaire de supprimer le guichet du secrétariat pour gagner de la place et d'ouvrir la porte entre le secrétariat et la salle du conseil pour permettre une accessibilité aux fauteuils roulants.

Les membres du Conseil prennent note du point de la réflexion portée sur ces travaux et invite la commission à poursuivre les études engagées.

7-Organisation de la grande veillée des 10 et 11 novembre 2018

A l'occasion de la grande veillée des 10 et 11 novembre 2018, il est souhaité qu'un clairon puisse intervenir et que le Commonwealth puisse déposer une gerbe.

Monsieur WHITEHOUSE et Monsieur STEVENSON, président d'une association d'anciens combattants en Angleterre, recevront une invitation pour participer à ces commémorations.

Une opération de prêt souvenirs (lettre, objets, souvenirs, vêtements, etc.) sera proposée afin de permettre une exposition.

Une nouvelle réunion liée à l'organisation de cette commémoration est programmée le 2 octobre à 18h15.

Les membres du Conseil prennent note des avancées de l'organisation des commémorations des 10 et 11 novembre 2018.

8-Clés de répartition de la mesure compensatoire accordée par NORDEX

Pour rappel, l'offre de concours accordée par la société NORDEX dans le cadre de la construction du parc éolien du Douiche (Fins) s'élève à 15.000€.

Il est nécessaire que la commune conserve 20% à sa charge par projet et que les subventions ne dépassent donc pas 80€ du projet total.

Il est donc proposé de répartir cette mesure compensatoire d'un montant de 15.000€ comme suite :

- 7500€ sur la défense incendie (en cours de réalisation)
- 7500€ sur les travaux routiers intra-muros

Le Conseil Municipal, ayant entendu les exposés de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Φ Décide d'émettre un avis favorable à la clé de répartition de l'offre de concours de la société BORALEX à raison de 7500€ sur la défense incendie et de 7500€ sur les travaux routiers intra-muros.

9-Questions diverses

1- Fauchage pour le compte d'un tiers

Il est proposé de facturer le fauchage d'un terrain privé pour le compte d'un tiers pour un montant de 40€

Le Conseil Municipal, ayant entendu les exposés de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Φ Décide d'émettre un avis favorable à l'émission d'une facture d'un montant de 40€ pour le fauchage d'un terrain privé pour le compte d'un tiers.

2- Stage formation BAFA pour un agent communal

Il est proposé de prendre en charge le stage de formation BAFA d'un agent communal pour un montant de 320€.

Le Conseil Municipal, ayant entendu les exposés de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Φ Décide d'émettre un avis favorable à la prise en charge de stage de formation BAFA d'un agent communal pour un montant de 320€.

3- Fête de Noel du samedi 22 décembre 2018

L'école ne présentant plus de spectacle de Noël, il est proposé de faire appel à un magicien pour enfant. Le CCAS doit se réunir pour se prononcer sur la prise en charge financière d'une partie dudit spectacle.

Les membres du Conseil prennent note de la volonté de faire appel à un magicien pour enfants à l'occasion du spectacle de Noel et de l'hypothétique financement du CCAS.

4- Recensement de la population

Pour le recensement de la population, l'INSEE indique que pour la commune il est nécessaire de recruter deux agents recenseurs. Madame Emmanuelle LEPAGE est désignée agent coordinateur. Il est donc nécessaire de solliciter des éventuels agents recenseurs.

Les membres du Conseil prennent note du nombre d'agents recenseurs nécessaires.

5- La prochaine réunion des membres du conseil municipal se tiendra, **le mardi 13 novembre 2018 à 18h30.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Chrystèle LECTEZ
Secrétaire de Séance

Michel LALISSE
Maire de Metz en Couture